

En réponse à l'interpellation n° 250 du 02.11.2025

Bâtiments scolaires, « portakabin » / containers scolaires transitoires et chantier à venir.
Situation actuelle et future des écoles chavannoises : où en sommes-nous ?

1. Pourriez-vous nous présenter un état des lieux, une analyse de la situation actuelle des infrastructures scolaires, y compris les salles de gym, et l'accueil parascolaire ?

Pour l'année scolaire 2025 -2026, environ 1'150 élèves sont scolarisés sur la Commune, y compris les élèves de secondaire venant de Saint-Sulpice. Les élèves de degrés 1-8P de Saint-Sulpice sont scolarisés sur le site des Pâquis.

L'état des lieux des infrastructures scolaires, sportives et parascolaires pour l'année scolaire 2025-2026 est décrit de la manière suivante :

Collège de la Concorde

- 15 classes primaires 1-4P
- Une salle de sport.
- Le parascolaire accueille jusqu'à 72 enfants de 1P-4P.

Collège de La Planta

- 37 classes primaires et secondaires, dont 2 classes 1-4P, 11 classes 7-8P et 24 classes 9-11S.
- Trois salles de gymnastique et une salle de rythmique.
- Le réfectoire de La Planta accueille en moyenne 80 élèves de 7P-11P, la capacité maximale est de 120 places.

Collège de la Plaine

- 8 classes primaires de 5-6P.
- Deux salles de sport, une salle de rythmique et la piscine.
- Le parascolaire accueille jusqu'à 48 enfants de 1P-4P, la capacité maximale est de 78 places.
- Le réfectoire de la Plaine, mis en place pour la rentrée 2025, accueille 76 élèves de 5P-6P, la capacité maximale est de 108 places.

Modulaire de la Plaine

- 12 classes primaires 1-6P.

2. Y a-t-il des besoins actuels auxquels la Commune ne peut pas répondre ?

Actuellement, pour l'année scolaire 2025-2026, la Commune peut répondre à l'ensemble des besoins scolaires avec une capacité de nombre d'élèves dans les salles de classe qui correspond aux normes. Concernant le sport, les normes du SEPS (Service de l'éducation physique et des sports du canton de Vaud) demandent un minimum d'une salle pour 10 classes, ce qui porterait les besoins à un total de 7 salles. Bien que ne disposant que de 5 salles de sport, la Commune et l'établissement ont pu trouver des solutions pour répondre aux besoins grâce à la piscine, à l'utilisation des salles de rythmique pour y dispenser des activités sportives, ainsi qu'une adaptation, dans le budget 2026, des montants alloués au financement des activités sportives scolaires dispensées par des tiers. Concernant les besoins d'accueil, la Commune peut répondre aux demandes en nombre de place pour le parascolaire ainsi que pour le réfectoire.

3. Pouvez-vous nous informer quant aux besoins futurs en école, salles de sport, réfectoires et accueils parascolaires ?

La Commune fait face à une demande croissante de scolarisation d'élèves, et doit procéder à des projections pour anticiper le besoins futurs.

Ces projections se basent d'une part sur les enfants déjà scolarisés de la 1P à la 10S, et qui deviennent donc des élèves de 2P à 11S respectivement l'année suivante. Elles se basent également sur les enfants en âge préscolaire habitant déjà la commune, et qui entreront à l'école dans les années à venir. Elles se basent enfin sur le nombre d'ouverture de nouveaux logements, dont il est calculé, sur la base des statistiques actuelles, un nombre de personnes par ménage, et un nombre d'enfants en âge scolaire par 100 personnes.

Les chiffres des enfants scolarisés sont mis à jour en temps réel par l'école en fonction des annonces en amont des rentrées scolaires, et des arrivées en cours d'année. Les autres chiffres sont actualisés lors des coordinations entre l'établissement scolaire et le municipal des écoles, sur la base des informations transmises par la police des constructions et l'office de la population.

Par souci de simplicité, seules les salles de classe sont chiffrées ici, mais celles-ci nécessitent encore des salles d'autre type (dégagement, multi-usage, science, musique, etc.) ainsi que des locaux annexes (salle des maîtres, locaux techniques, etc.) dont le nombre exact varie selon les projets, en fonction notamment des mutualisations possibles ou non.

Les besoins futurs **actuellement identifiés** sont présentés ci-dessous pour chaque rentrée. Ces données sont des estimations et sont **susceptibles d'évoluer**.

Rentrée 2026 :

- besoin scolaire de 73 salles de classe, soit le même nombre de classes par rapport à la rentrée précédente.
- besoin parascolaire, identique à la rentrée précédente
- besoin réfectoire, identique à la rentrée précédente
- besoin sportif, une salle de sport supplémentaire d'après les directives du SEPS.

Rentrée 2027 :

- besoin scolaire de 75 salles de classe, soit +2 par rapport à la rentrée précédente
- besoin parascolaire de 130 places, soit + 10 places par rapport à la rentrée précédente
- besoin réfectoire de 168 places, soit + 12 places par rapport à la rentrée précédente
- besoin sportif, identique à 2026

Rentrée 2028 :

- besoin scolaire de 76 salles de classe, soit +1 par rapport à la rentrée précédente
- besoin parascolaire de 135 places, soit + 5 places par rapport à la rentrée précédente
- besoin réfectoire de 174 places, soit + 6 places par rapport à la rentrée précédente
- besoin sportif, identique à 2026

Rentrée 2029 :

- besoin scolaire de 78 salles de classe, soit +2 par rapport à la rentrée précédente
- besoin parascolaire de 145 places, soit + 10 places par rapport à la rentrée précédente
- besoin réfectoire de 186 places, soit + 12 places par rapport à la rentrée précédente
- besoin sportif, une salle de sport supplémentaire d'après les directives du SEPS, en plus de celle identifiée en 2026.

4. En fonction des besoins futurs, quelle planification en temps et planification financière la Municipalité envisage-t-elle pour tous les travaux de réalisation des écoles, structures parascolaires et réfectoires ?

Concernant les besoins scolaires et parascolaires, la Commune souhaite répondre aux besoins évoqués dans la question précédente de la manière suivante :

Rentrée 2026 : les besoins scolaires et parascolaires sont couverts par les locaux actuellement en service.

Rentrées 2027 et 2028 : la Municipalité souhaite répondre à cette situation par une construction scolaire provisoire afin de reloger les huit salles de classe du Collège de la Planta pendant les travaux et de faire face à l'augmentation du besoin en salle de classe. La construction provisoire est planifiée pour 12 salles de classe jusqu'à la réouverture du collège de la Plaine.

Rentrée 2029 : la remise en fonction du Collège de la Plaine agrandi et l'inauguration du nouveau complexe scolaire et parascolaire des Hauts-de-Dorigny dotera la Commune d'infrastructures scolaires et parascolaire de qualité et en adéquation avec les besoins. Après rénovation, le Collège de la Plaine accueillera 24 salles de classe et gardera la capacité actuelle du parascolaire et du réfectoire. Le bâtiment des Hauts-de-Dorigny accueillera 12 salles de classe primaires, une structure parascolaire pour 78 places et une salle de sport. Le collège accueillera également une garderie de 66 places.

Concernant les besoins sportifs, une étude est en cours pour évaluer le potentiel d'implantation d'une infrastructure sportive sur la commune. Dans l'attente, les réorganisations des cours de sport évoquées précédemment se poursuivent.

La planification financière de ces différents projets a été intégrée dans le plan d'investissement de la Commune jusqu'à 2032 comme suit :

- Surélévation et rénovation énergétique du Collège de la Plaine
- Complexe scolaire et pré et parascolaire des Hauts-de-Dorigny
- Infrastructures sportives
- Installation d'un pavillon scolaire provisoire

La planification financière est pensée dans la continuité des préavis d'étude déposés ces dernières années et dans le dépôt de nouveaux préavis pour pallier le manque d'infrastructures scolaires, sportives et parascolaires identifié.

5. Quelle est votre stratégie afin de trouver un équilibre entre les nouvelles constructions et la réaffectation, agrandissement ou rénovation des bâtiments existants ou entre les constructions permanentes et les constructions provisoires de type « portakabin » ?

Un préavis a été récemment soumis pour l'élaboration d'une vision stratégique de planification et de gestion du parc immobilier et foncier communal à l'horizon 2050 (préavis n° 74/2026). Cette vision stratégique fournira aux autorités communales un outil d'aide à la décision pour hiérarchiser les priorités, planifier les investissements et assurer la cohérence entre les politiques publiques, le développement territorial et les objectifs de durabilité pour les 25 prochaines années. Un volet spécifique concerne l'évaluation des besoins scolaires et parascolaires.

Ceci répond à l'interpellation n°250 « Bâtiments scolaires, « portakabin » / containers scolaires transitoires et chantier à venir. Situation actuelle et future des écoles chavannoises : où en sommes-nous ? »

Chavannes-près-Renens, le 5 février 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

p.o.

Loubna LAABAR



Le Secrétaire


Yves LEYVRAZ